

DÉCLARATION DU COLLECTIF DEFENSEURS PLUS

Examens Périodique Universel- Pré-session sur Haïti, Genève, 7 et 8 décembre 2021

1-Présentation de Défenseurs Plus

Cette déclaration est faite au nom du Collectif **Défenseurs Plus**, organisme haïtien de promotion et de défense des droits de la personne humaine. Défenseurs Plus est une organisation à but non lucratif, créé en 2013 avec pour mission de promouvoir et de défendre les droits de la Personne en Haïti pour parvenir à un véritable état de droit démocratique. Défenseurs Plus avait participé au processus de l'EPU au niveau national depuis 2016 et avait pris part à la pré-session et la session du conseil des droits de l'Homme à Genève. Nous avons effectué aussi un suivi systématique auprès du Gouvernement Haïti sur les différentes recommandations produites par les membres du Conseil.

2- Consultation nationale pour la rédaction du rapport national

Le Gouvernement d'Haïti avait organisé un atelier de consultation sur le projet de rapport national de l'Examen Périodique Universel des Droits de l'Homme en vue du troisième examen d'Haïti lors de la 40ème session du Conseil des droits de l'homme. Cet atelier s'inscrivait dans une logique de transparence, dans la mesure où il a permis aux différentes composantes de la société civile d'être informées sur les efforts dits accomplis par le gouvernement en vue de la mise en œuvre des recommandations faites à Haïti en matière des droits humains.

3- Plan de la déclaration

Ma déclaration à la pré-session 2021 de l'Examen Périodique Universel porte sur le droit à la sécurité, spécialement le droit à la vie et à la dignité humaine en Haïti.

4- Déclaration

I. Le droit à la vie et à la dignité humaine

A. Suivi du deuxième examen

La question du droit à la sécurité n'a pas été spécifiquement abordée lors de l'Examen précédent d'Haïti. Ainsi, aucun pays n'a fait de recommandations liées directement au droit à la vie et à la dignité humaine. Toutefois, l'Ukraine a formulé une recommandation liée au renforcement de la Police Nationale d'Haïti (PNH), qui est l'institution chargée de garantir la sécurité sur le territoire national ; L'Argentine, les États-Unis d'Amérique et l'Égypte ont formulé des recommandations liées à l'impunité, qui elle, favorise l'insécurité ; L'Argentine et l'Angola ont formulé des recommandations visant les déplacés internes, situation qui résulte actuellement des affrontements de gangs armés. Le droit à la vie et à la dignité humaine est prôné dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, sa violation doit attirer l'attention des États membres de l'Organisation des Nations Unies.

B. Le droit à la vie et à la dignité humaine depuis le deuxième examen

Le droit à la sécurité qui n'est pas garanti en Haïti, entraîne les violations du droit à la vie et à la dignité humaine qui englobent un grand nombre d'assassinats et meurtres par balles, lynchages, lapidations, et autres ; un grand nombre de cas de kidnapping ; des disparitions, des traites et trafics de personnes. Malheureusement, les mesures lancées publiquement par les dirigeants, ne sont pas passées de parole à action. En 2018, plusieurs assassinats ont été relatés comme pour exemple, plus de trente (30) corps sans vie qui ont été retrouvés à La Saline au mois de novembre. Il y a eu également pour exemple la disparition du journaliste Vladjimir Legagneur. En 2019, il y a pour exemples les massacres de Carrefour-Feuilles et du Bel-Air qui ont fait respectivement environ 20 à 29 victimes. Près de 1 000 victimes d'agressions par armes à feu ont été monitoré par Défenseurs Plus, dont une quarantaine de policiers et environ 600 citoyens-nes assassinés. En 2020, beaucoup d'exécutions sommaires ont fait presque le même nombre de victimes qu'en 2019. De plus en 2020, en prenant en compte les témoignages des victimes, les chiffres officiels et les cas relatés, Défenseurs Plus a monitoré plus de 900 cas de kidnapping.

La Commission Nationale de Désarmement, avait estimé à près de 500 000, le nombre d'armes à feu illégales en Haïti. Aujourd'hui, on n'arrête de les compter. Au cours des 7 premiers mois de l'année 2021, nous avons comptabilisé près de 143 cas d'assassinats par mois, plus de 4 par jour dont l'assassinat du Président de la République, le feu M. Jovenel MOÏSE. Les cas de kidnapping ont été augmentés passant de 142 pour le premier trimestre à 91 pour seulement le mois d'Avril, ils continuent à être enregistrés quotidiennement dans la passivité totale des autorités étatiques.

De plus, à cause de la terreur que sèment les gangs armés, en juin 2021, l'on avait comptabilisé 8 550 personnes déplacées, fuyant la violence des gangs dans les quartiers populaires, notamment à Martissant et au bas Delmas, selon l'Office National de la Migration (ONM). Ils se retrouvent dans l'obligation de vivre dans des sites d'hébergement alors que la pandémie Covid-19 exige la distanciation sociale. Le gouvernement haïtien, de concert avec les partenaires notamment UNICEF, PNUD, Food Ford The Poor, PAM, ont distribué des rations alimentaires et des plats chauds aux familles. La relocalisation définitive des déplacés internes a été prévue pour la mi-octobre dernier, mais il en reste encore. Certaines familles ont reçu de l'argent pour quitter les lieux d'hébergement par CRS, et la Fondation Saint Luc. Mais le problème n'est pas résolu, qui est de stopper les gangs armés et établir la sécurité afin que les familles puissent vivre sans crainte.

Par ailleurs, on a l'exemple du trafic et traite des femmes vénézuéliennes à Péguy-Ville, dans la commune de Pétiion-Ville. Selon les témoignages de certaines victimes, les femmes se font exploiter par des hommes riches et des politiciens. Le couple auteur de cette maison de traite de personne était en connivence avec des autorités de l'État. Ainsi, les personnes chargées de mettre fin à la traite et au trafic humain sont celles parfois qui l'encouragent sur le territoire haïtien. La preuve en est grande, quand la police a arrêté en 2020, la femme co-auteur du lieu d'exploitation, elle a été tout de suite libérée alors que les preuves et les témoignages étaient clairs. Sans compter les disparitions de personnes, presque hebdomadaires qui se propagent sur les réseaux sociaux par leurs proches désespérés.

C. Recommandations

Afin de garantir le droit à la sécurité en Haïti, nous demandons au groupe de travail sur l'EPU de recommander au gouvernement haïtien de :

- a. Procéder à un « vetting » au sein de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ;
- b. Procéder à l'arrestation des individus armés qui sèment la terreur et le deuil, ainsi que leurs fournisseurs d'armes et de munitions ;
- c. Établir des mesures de contrôle plus strictes dans les ports, les douanes et les aéroports ;